

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents et représentés : 10
Absents excusés : 2
Absents : 2

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN et Me Mireille ALIX, Adjoint
Me Morgane GARDIE, Me Caroline VICQUELIN, M. Jérôme SEGOUIN, Me Mireille COOK et Me Sylvie BRION.
Etaient représentés : Me Laëtitia GUILLARD (ayant donné pouvoir à Me Caroline VICQUELIN) et Barbara PARIS (ayant donné pouvoir à Me Morgane GARDIE)
Etaient absents : M. William PERRON et M. Sébastien RAVENEL
A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

Comptabilité : Fiabilisation de l'actif et du passif du bilan de la collectivité.
DM ouverture de crédits pour écriture comptable de cession terrain à bâtir.
Défense incendie - Demande de subvention APCR+ contrat 3 ans.
Vente du tracteur et du caisson suite à la première vente infructueuse.
Subventions aux associations 2023 + cadeau de départ retraite de Me ELAN Josée.
Devis chaudière du logement de Me GIDON Jeanne.
Questions diverses.

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 4 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Comptabilité : Fiabilisation de l'actif et du passif du bilan de la collectivité.

Il est rappelé l'importance de pour une collectivité publique d'avoir des « comptes réguliers et sincères qui donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière » (cf. Art. 47.2 de la Constitution)

Cette obligation, imposée au plus haut niveau, lorsqu'elle est remplie nous permet d'asseoir la crédibilité de la collectivité vis-à-vis des tiers (administrés, financeurs, État et autres collectivités, banques etc...) et, par la bonne connaissance de notre patrimoine, de mettre en œuvre une stratégie ou d'améliorer ses décisions de gestion.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal **autorise** le Maire à prendre toutes mesures, en concertation avec Service de Gestion Comptable (SGC) de Bayeux, permettant de fiabiliser l'actif et le passif de la collectivité, comme par exemple :

- Corrections d'erreurs d'imputations
- Comptabilisation d'immobilisation oubliées

- Rectification suite à des corrections d'erreurs ou omissions relatifs aux changements de méthode comptables, changements d'estimation comptables et corrections d'erreurs.
- Rattrapage d'intégration (travaux en cours ou frais d'études), d'amortissements etc...

Les corrections ou régularisations effectuées feront l'objet, selon le cas soit d'un certificat administratif explicatif pour les opérations d'ordre, soit d'opérations d'ordre budgétaires.

Selon la réglementation, les rectifications sur le bilan d'une collectivité seront approuvées par le conseil municipal. Aussi, elles feront l'objet d'une annexe détaillée jointe au compte de gestion de la commune le cas échéant.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

DM ouverture de crédits pour écriture comptable de cession terrain à bâtir.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû engager des frais d'études géotechnique de sol, des frais de division et de bornage pour la vente des terrains à bâtir.

Vu le budget primitif 2023 adopté le 04 avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

SECTION	CHAP	COMPTE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	041	2115	3 249,00€	
Investissement	041	203		3 249,00€

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 3 249,00€.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Défense incendie - Demande de subvention APCR+ contrat 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI).

Le règlement départemental pour la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du SDIS 14 validé par le Préfet du Calvados en date du 9 Février 2017, fixe en fonction des risques à défendre la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources.

L'étude diagnostique de la DECI communale, a été confiée à SICEE Ingénierie, réalisant un état des lieux de l'existant ainsi qu'un listing exhaustif des secteurs nécessitant une DECI.

Lors de la séance du 5 février 2019, il avait été proposé au conseil municipal de réaliser 4 réserves incendie sur le territoire communal.

Suite à l'avis du SDIS sur le schéma communal de défense incendie en date du 18 juin 2020 et les demandes d'urbanismes, la commune souhaite réaliser 2 réserves incendie supplémentaires, soit un total de 6 réserves incendie. A savoir :

- RI au lieu-dit Le Lieu Besnard – VC n°5
- RI au lieu-dit La Vielle Place – VC n°4
- RI au lieu-dit Beauvais – VC n°16
- RI au lieu-dit La Vallée – VC n°16
- RI au lieu-dit Les Carrières
- RI au lieu-dit Le Lieu Normand – RD 113

Les réserves incendie seront implantées en domaine privée. Pour la réserve incendie au lieu-dit « La Vielle Place », le terrain sera mis à disposition de la collectivité par le propriétaire pour la réalisation des aménagements. Pour les cinq autres, la commune projette d'acquérir les terrains en vue de la réalisation des aménagements.

Après obtention des accords des différents propriétaires pour l'implantation de ces 6 réserves incendie, un avant-projet a été réalisé par SICEE Ingénierie.

Cet avant-projet d'implantation de six réserves incendie a été validé par le SDIS le 3 mars 2023.

Suite à l'ajout des deux réserves incendie et aux études d'avant-projet, le coût estimatif de l'opération est porté à hauteur de 255 000,00 € HT.

Monsieur le maire rappelle ensuite les modalités de financement de cette opération ainsi que les autres formalités à accomplir. Il soumet alors ce projet au conseil municipal qu'il invite à délibérer et à prendre toutes décisions utiles.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avant-projet pour l'implantation de six réserves incendie sur le territoire communal,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement liés à la fourniture et pose de six (6) réserves incendie sur le territoire communal ainsi que ces frais annexes.
- **SOLLICITE** auprès de la Sous-Préfecture de Bayeux une subvention au titre de la **dotacion d'équipement des territoires ruraux (DETR)** pour ces études et travaux.
- **SOLLICITE** auprès de la Sous-Préfecture de Bayeux une subvention au titre du **Fonds Vert**, pour ces études et travaux.
- **SOLLICITE** la conclusion d'un **contrat APCR+ de 3 ans** auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2023-2025 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet d'implantation de 6 réserves incendie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat APCR + ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- **APPROUVE** l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de SICEE Ingénierie suite aux modifications du projet soit un coût total de maîtrise d'œuvre de 16 300,00€ HT soit 19 560,00€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant de maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches en vue de l'acquisition des terrains nécessaire à la réalisation du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et à l'article R2123-1 modifié par le décret du 30 mars 2021 et aux articles R2123-4 à R2123-6 avec la possibilité pour l'acheteur public de négocier ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Nota : Voir avec l'assureur Groupama comment assurer les bâches incendie ?

Vente du tracteur et du caisson suite à la première vente infructueuse.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 4 avril dernier, concernant la vente de matériels professionnels.

Suite à l'ouverture des plis, la remorque a été vendue pour un montant de 1 750,00€.

Les offres du tracteur et du caisson ont été infructueuses, par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire la même procédure de vente, en baissant le prix.

Après délibération, le conseil municipal décide de refaire une vente au plus offrant sous enveloppe cachetée, en totalité ou séparément, à remettre en mairie **avant le mercredi 5 juillet 2023 à 12h00**, avec les prix de base fixés par le conseil municipal comme suit :

- **TRACTEUR Case Inter 6332RM année 1988** Mise à prix de base : **3 500€**
- **Caisson 3 points** Mise à prix de base : **650€**

Les enveloppes seront ouvertes publiquement le mercredi 5 juillet 2023 à 14h00 en mairie

Une publication sera effectuée dans la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les subventions suivantes pour un montant de **2 450,00€**.

UC La Cambe	400€
Course cycliste La Cambe	300€
Association des Parents d'Élèves de La Cambe	500€
Association des Anciens Combattants La Cambe	200€
ADMR Trévières	500€
SNSM ISIGNY SUR MER	100€
SNSM GRANDCAMP-MAISY	100€
Les Joyeux Colibris	100€
Gymnastique volontaire d'Isigny S/Mer	100€
Trévières Danse	25€
Basket loisirs pour tous	125€

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Nota : Le comité des fêtes n'ayant pas effectué d'assemblée générale (qui est prévue le 22/06/2023), la subvention n'a pas été attribuée. La subvention sera présentée lors du prochain conseil municipal.

La subvention pour les anciens combattants a été augmenté en prévision du 80^è anniversaire du débarquement en 2024.

La subvention pour l'association Oxygène, le conseil municipal demande combien de résidents de La Cambe sont à la maison de retraite d'Isigny Sur Mer ? Réponse 1 résident.

Devis chaudière du logement de Me GIDON Jeanne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la chaudière gaz du logement communal situé « 6 rue des Écoles » est vétuste, et tombe en panne constamment.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir l'achat d'une chaudière avant le prochain hiver.

- **IZI CONFORT – devis N°00834323 pour un montant de 3 727,12€ HT soit 3 932,11€ TTC**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de remplacer la chaudière
- **ACCEPTÉ** le devis d'IZI CONFORT pour un montant de 3 727,12€ HT soit 3 932,11€ TTC.

Vu le budget primitif 2023 adopté le 04/04/2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

SECTION	CHAP	COMPTE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	021	2135	3 933,00€	
Fonctionnement	6588	65	- 3 933,00€	
Fonctionnement	023	023	3 933,00€	
Investissement	021	021		3 933,00€

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 3 933,00€

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Départ en retraite de Me José ELAN directrice de l'école de La Cambe

Madame José ELAN directrice de l'école de La Cambe part en retraite en juillet 2023. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 200€ à l'APE de La Cambe, organisatrice du cadeau de départ en retraite de Me José ELAN.

Le verre de l'amitié sera pris en charge par la commune et les invitations seront faites par la commune (Maires des communes environnantes, Président de l'Intercom, Vice-présidente du scolaire, les conseillers municipaux...) et Me José ELAN. Une aide financière sera demandée à l'Intercom IOI.

Questions diverses

Randonnée de l'Intercom IOI : Le vendredi 18 août 2023 (prévoir achat pommes, gâteaux 4/4, cidre et jus orange).

Cérémonie du 8 juin 2023 sur la place du 29^è th division et pot à la salle des fêtes.

Lecture de la lettre de remerciement de UC La Cambe pour la subvention.

Nouveau commerce à La Cambe « Steph'douceur » Esthéticienne.

Fin de séance 22h30